

## **VOGO**

Société anonyme au capital de 767.008,25 euros  
Siège social : 895, rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane, Immeuble La Lóna,  
34000 Montpellier  
793 342 866 RCS Montpellier  
(la « Société »)

**Ernst & Young Audit**  
**Madame Marie-Thérèse MERCIER**  
Immeuble Le Blacso  
966, Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

Montpellier, le 3 juin 2026

### **Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet :** Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de notre Société

Madame le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer de la tenue d'une **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire** des actionnaires de notre Société le **jeudi 18 juin 2026 à 9 heures**, au siège de la Société, 895, rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane, Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de la société ABEO SA, représentée par Monsieur Olivier ESTEVES et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;
7. Ratification de la nomination de Madame Victoria ESTEVES en qualité d'administratrice ;
8. Ratification de la nomination de Madame Claire LENART-TURPIN en qualité d'administratrice indépendante ;
9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean FERRIER en qualité d'administrateur ;

10. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

11. Changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice et modification corrélative de l'article 26 des statuts ;
12. Pouvoirs pour formalités.

\*  
\*            \*

Conformément aux dispositions de l'article L.821-65 du Code de commerce, vous êtes également convoquée à cette Assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Conseil d'administration**